



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Espagne

Question écrite n° 120926

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France sur la récente mesure de clémence à l'égard d'un terroriste basque qui a tué 12 policiers dans un passé récent. En effet, la mesure de placement de cette personne, pourtant considérée comme un « assassin » par M. Zapatero lui-même, révolte profondément le peuple Espagnol qui a d'ailleurs manifesté son opposition, voire sa colère, devant cette décision de libération anticipée. Une très importante manifestation organisée par l'opposition de droite a montré le mécontentement populaire face à cette décision. Il conviendrait donc de savoir si la France a été consultée par le gouvernement espagnol dans le cadre de nos relations privilégiées en matière de lutte contre le terrorisme notamment au pays basque. Il paraît en effet particulièrement important que, en raison des difficultés communes de nos pays à affronter ce dossier du terrorisme basque, une telle libération ne puisse se concevoir qu'après consultation du pays voisin. Il lui demande donc si la France a été ou non consultée sur cette libération et, si elle l'a été, si le gouvernement français a émis toutes ses expresses réserves.

## Texte de la réponse

La politique pénitentiaire de l'Espagne relève de sa souveraineté. La France n'a donc pas à se prononcer sur ce sujet. Les deux gouvernements continuent à travailler en étroite coopération pour mettre fin à la violence terroriste de l'ETA, comme l'ont encore rappelé les ministres de l'intérieur lors de leur entretien du 16 avril dernier à Madrid.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120926

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2007, page 2792

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4398